



DE LA COMMUNE DE **MONTRABÉ**

\*\*\*\*\*

du **25 SEPTEMBRE 2019**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	17

Date de la convocation
23 JANVIER 2019
Date d'affichage
23 JANVIER 2019

L'an deux mille DIX NEUF et le VINGT CINQ SEPTEMBRE à VINGT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la MAIRIE de MONTRABÉ, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jacques SEBI, M. Christian FONTA, M. Serge CANDELA, M. Serge PALUSTRAN, Mme Annie ALGRANTI, M. Raoul PICCIN, Mme Danielle LOUBRIS, M. Jérôme GREPINET, Mme Marie Thérèse FAURE, Mme Marie Jo MASSOU, Mme Valérie VILLEVAL, M. Jacques BELLONE, Mme Veronique PIZZUTO, M. Régis BOUYER

ABSENTS EXCUSES : Mlle Nathalie GARCIA (procuration à Mr GREPINET), M. Joël LARROQUE (procuration à Mr SEBI), Mme Josette AGROS (procuration à Mme LOUBRIS)

ABSENTS : M. Fabrice DALET, Mme Nathalie SERRE, M. Bernard BARBE, M. Laurent DURAND, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, Mme Sophie CANCEL, Mme Virginie RICARD, M. Maxime ARCAL, Mme Fanny LABARDE, M. Jean Paul DOUTRELOUX

**NUMERO D'ORDRE**

**2019/ 63**

A été désignée secrétaire de séance : Mme LOUBRIS

**CHARTRE D'ENGAGEMENT « VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS**

Le Réseau Environnement Santé (RES), association agréée au titre du Ministère de la Santé, a été créé en 2009 pour sensibiliser les politiques publiques à la question santé/environnement et a notamment permis la prise de conscience sur des sujets majeurs comme le bisphénol A et les perturbateurs endocriniens.

La France a joué un rôle pilote en étant le premier pays européen à interdire le bisphénol A dans les biberons et contenants alimentaires, puis en adoptant une Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens en 2014.

Une charte est proposée au Collectivités autour de 5 engagements :

- Restreindre puis à terme éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens
- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques
- Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels de Collectivités territoriales
- Mettre en place des critères d'éco conditionnalité dans les achats publics
- Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- considérant
  - o que les perturbateurs endocriniens sont des « substances chimique d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ces descendance » (définition OMS)
  - o que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considèrent les perturbateurs endocriniens comme « une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution »

- que le programme d'action général de l'Union Européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 : protéger les citoyens contre les pressions et les risques pour la santé et le bien être liés à l'environnement
  - que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de «réduire l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens»
- approuve la charte d'engagement Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens



- Le Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke.

Jacques SEBI